Syndicat mixte du bassin versant Tarn-amont

République française

Département de l'Aveyron Département du Gard Département de la Lozère

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DU TARN-AMONT

DE_2020_056

Missions 2021 de suivi et de gestion des milieux aquatiques du Tarn-amont

L'an deux mille vingt et le dix-sept décembre, le comité syndical, dûment convoqué, s'est assemblé au nombre prescrit par la loi à distance, sous la présidence de Serge VÉDRINES.

Étaient présents: Jean-Michel ARNAL, Daniel AURIOL, Christine BEDEL, Didier CADAUX, Gilbert FAUCHER, Daniel GIOVANNACCI, Serge GRASSET, René JEANJEAN, Catherine JOUVE, Madeleine MACQ, Yves MALRIC, Jean-Philippe MARTIN, Sylvain MOLINES, Pierre PANTANELLA, Patrick SALSON, Richard SARRAU, Serge VÉDRINES

Étaient représentés: Jean-Michel DAUMAS par Jean-Philippe MARTIN, Pierre HERRGOTT par Sylvain

MOLINES, Régis VALGALIER par Madeleine MACQ

<u>Secrétaire de séance</u> : Madeleine MACQ <u>Date de convocation</u> : 09 décembre 2020

Délégués du comité syndical			
En exercice : 23	Présents : 17	Pouvoirs: 3	
Résultat du vote			
Pour: 20	Contre: 0	Abstention: 0	

À l'unanimité, le comité syndical, après avoir délibéré,

Vu les statuts du syndicat mixte et notamment sa compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi), s'exerçant dans le cadre d'outils tels que notamment les programmes pluriannuels de gestion des bassins versants (PPG);

Vu l'arrêté n^o2015349-0001 des préfets de l'Aveyron, du Gard et de la Lozère en date du 15 décembre 2015, portant approbation du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du Tarn-amont ;

Vu la disposition P1.1 issu de l'enjeu « préserver et restaurer les fonctionnalités naturelles des cours d'eau » du SAGE Tarn-amont, demandant que les interventions sur les rivières soient encadrées par des PPG suivis par du personnel technique spécialisé ;

Considérant les missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques, indispensables sur le territoire compte-tenu des enjeux touristiques et environnementaux majeurs des rivières du bassin ;

Établit la programmation des missions de suivi et de gestion des milieux aquatiques (cours d'eau, zones humides) du Tarn-amont en 2021 comme suit :

Unité géographique « Haut-Tarn, Tarnon-Mimente » :

• Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : partage du diagnostic, définition des enjeux et programmation générale des futures actions par concertation

locale ; SOUS-PREFECTURE DE FLORAC Date de réception de l'AR: 17/12/2020 048-200080547-20201217-DE_2020_056-DE

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projets « zones humides » de l'Entente de l'eau : projet de restauration sur le complexe de La Cham du Pont, porté par le PNC et l'ONF, réflexion sur l'animation territoriale sur le sujet des zones humides.
- Participation aux démarches de la CCGCC sur le site Natura 2000 « Tarn, Tarnon, Mimente »,

Unité géographique « Gorges du Tarn, Jonte » :

- Préparation des 5^{es} tranches (gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Tarn et la Jonte);
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : partage du diagnostic, définition des enjeux et programmation générale des futures actions par concertation locale ;
- En fonction du positionnement réglementaire des services de l'Etat, réflexion sur l'évolution du secteur du seuil de Sainte-Énimie depuis l'écroulement partiel de l'ouvrage et dans le cadre du projet de réaménagement du « parking de la gravière » ;
- Suivis de l'état du Tarn vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries ;

Unité géographique « Vallée du Tarn » :

- Poursuite de la mise en œuvre du projet de restauration de zones inondables à Saint-Hilarin, dans le cadre de l'appel à projet Agence de l'eau Adour-Garonne/Région Occitanie : suivi des travaux de la tranche ferme ;
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) : partage du diagnostic, définition des enjeux et programmation générale des futures actions par concertation locale ;
- Suivis de l'état du Tarn vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries ;

Unité géographique « Dourbie-Trévezel » :

- Suivi de la mise en œuvre des actions de l'appel à projets « zones humides » de l'Entente de l'eau : poursuite de la restauration du complexe de zones humides de Montals-Vacquiers portés par le PNC en partenariat avec l'ONF.
- Finalisation des travaux de la 5^e tranche (restauration de zones humides sur l'Aigoual);
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins): partage du diagnostic, définition des enjeux et programmation générale des futures actions par concertation locale;
- Poursuite des réflexions sur l'évolution du secteur entre le Monna et Millau (aussi inclus dans le PAPI) ;
- Appui des propriétaires d'ouvrages transversaux dans le cadre de la restauration de la continuité écologique: suivi des travaux sur le seuil de l'Hermitage-Saint-Pierre;
- Suivis de l'état de la Dourbie aval vis-à-vis des risques liés aux cyanobactéries ;

Unité géographique « Cernon-Soulzon » :

- Finalisation des travaux de la 3^e tranche (gestion de la ripisylve et des embâcles sur le Soulzon et le Lavencou); préparation des 4^e et 5^e tranches
- Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins) partage du diagnostic, définition des enjeux et programmation générale des futures actions par concertation locale;

Unité géographique « Muse, Lumensonesque » :

 Élaboration du PPG 2022-2026 du Tarn-amont (axe Tarn et déclinaison par sous-bassins): partage du diagnostic, définition des enjeux et programmation générale des futures actions par concertation locale;

Missions générales:

Conseils aux riverains et aux collectivités, sensibilisation à la préservation des milieux aquatiques;

- Appui à la sécurisation des activités de loisirs liées à l'eau : suivi du développement des cyanobactéries benthiques, signalisation des obstacles dangereux pour la navigation (notamment dans le cadre du projet d'itinérance sur la vallée du Tarn);
- Participation au fonctionnement du SMBVTAM;

Établit le nombre de journées relatives aux missions de suivi des cours d'eau à 432 jours.

Établit le coût prévisionnel des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2021 à 92 000,00 euros (frais de personnel, de structure, etc.);

Fixe le plan prévisionnel de financement des missions de suivi des cours d'eau du Tarn-amont en 2021 comme suit :

- Agence de l'eau Adour-Garonne : 46 000,00 euros (50%),
- Autofinancement: 46 000,00 euros (50%);

Rappelle qu'une partie de ces missions est effectuée dans le cadre de prestations de services avec la Communauté de communes de Millau-Grands causses (convention encadrée par la délibération DE_2020_55);

Précise que cette opération relève intégralement de la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » (gemapi) ;

Précise que l'autofinancement de la mission sera entièrement mutualisé en tant qu'opération concernant l'ensemble du bassin versant du Tarn-amont (fonctionnement général), et pris en charge par les communautés de communes du bassin selon les modalités de participations financières des membres du syndicat mixte définies par délibération du comité syndical;

Autorise le Président à rechercher et solliciter les aides nécessaires pour le financement de cette mission, y compris auprès de la Région Occitanie et des Départements si leurs politiques d'interventions les rendent possibles, ainsi qu'à fixer le plan de financement définitif;

Autorise le Président à signer toutes pièces se rapportant à cette opération.

Ainsi fait et délibéré à distance, les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président, Serge VÉDRINES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 17/12/20

et publié ou notifié le 17/12/2020